

REGLEMENT TRIATHLON D'ARCACHON 2025

Plage des Arbousiers

33120 Arcachon

Samedi 4 octobre 2025

Organisé sous l'égide de la **Fédération Française de Triathlon (FFTri)**

Règlement complet consultable sur www.fftri.com

Aucune inscription sur place – Retrait des dossards uniquement le jour de l'épreuve.

LES ÉPREUVES

TRIATHLON XS – Départ 10h00


- **Distance** : 400 m natation | 8,8 km vélo | 2 km course à pied
- **Catégories** : Ouvert à partir de **benjamins (2012/2013)**
- **Participants** : Limité à 150 concurrents – épreuve **individuelle uniquement**


TRIATHLON M – Départ 13h00

- **Distance** : 1500 m natation | 41 km vélo | 10 km course à pied
- **Catégories** : Ouvert à partir de **juniors (nés avant le 31/12/2006)**
- **Participants** : Limité à 350 individuels + 50 relais
- **Format** : Individuel **ou relais (2 à 3 membres, mixtes ou non)**

TARIFS & INSCRIPTION

 Inscription **en ligne uniquement** – aucune inscription sur place.

 2 € par inscription reversés à des associations partenaires.

 Pass compétition inclus pour les non-licenciés.

Format	Licencié	Non licencié (Pass inclus)
XS individuel	25 €	27 €
M individuel	60 €	80 €
M relais (équipe)	75 €	77 €

RETRAIT DES DOSSARDS

Plage des Arbousiers (parc et accueil) :

- À partir de **08h30 pour XS**
- À partir de **11h00 pour M**
- **Licenciés** : justificatif de licence obligatoire
- **Non licenciés** : formulaire/questionnaire de santé obligatoire
- **Mineurs non licenciés** : autorisation parentale obligatoire + formulaire/questionnaire de santé
- **Relais** : chaque membre doit fournir une pièce justificative (certificat médical ou licence selon statut)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Briefing obligatoire** pour tous les concurrents.
- **Aire de transition** sécurisée – retrait du matériel uniquement sur présentation du dossard.

- **Photos et vidéos** : Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses partenaires, sponsors et médias, à utiliser toute photo ou vidéo sur laquelle il pourrait apparaître durant l'événement. Cette utilisation peut inclure son image, son nom, sa voix ou ses propos. L'athlète accepte que ces images ou extraits puissent être diffusés, sans limitation de durée ni de territoire, à des fins de promotion ou de communication de l'événement, par tout média existant ou futur (TV, radio, presse, internet, réseaux sociaux, affichage, supports mobiles, projections publiques, etc.).
- **COVID-19** : les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'épreuve seront appliquées.
- Puce de chronométrage à la cheville gauche (perte : 50 € facturés)

REMISE DES PRIX

- **XS** : à partir de 11h30
- **M** : à partir de 15h30
→ Récompenses pour : premiers de chaque catégorie

REMBOURSEMENT & ANNULATION

Annulation par l'athlète

- Toute demande d'annulation **doit être formulée par écrit** (email ou courrier) auprès de l'organisation.
- Le remboursement est **possible uniquement sur présentation d'un certificat médical d'incapacité de participation**, transmis **au plus tard le dimanche 28 septembre 2025 à 23h59**.
- Aucun remboursement ne sera accordé **après cette date**, quelle que soit la raison invoquée.
- **Frais de traitement de 5 €** retenus sur tout remboursement.
- Le transfert d'inscription à un tiers ou à l'année suivante **n'est pas autorisé**.

Annulation par l'organisation (cas de force majeure)

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques extrêmes, décisions préfectorales, événements sanitaires ou sécuritaires...), les règles suivantes s'appliquent :

- **Aucun remboursement total ne sera effectué**, mais :
 - L'organisation s'engage à proposer une **solution compensatoire**, qui pourra être :
 - un **report de l'inscription à l'année suivante** (dans la limite de faisabilité),
 - ou un **remboursement partiel**, après déduction des frais engagés pour l'organisation (plafonné à 50 % des frais d'inscription).
- L'annulation pour force majeure **n'ouvre pas droit à une indemnisation complémentaire** (déplacement, hébergement...).

RÈGLEMENT & SÉCURITÉ

- Événement sous réglementation **FFTri**
- L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel
- Tout participant accepte d'être photographié et que les images soient diffusées

ARBITRAGE & CONDUITE DES CONCURRENTS

◆ Arbitrage

Le Triathlon d'Arcachon s'appuie sur une équipe dédiée d'arbitres, positionnés sur l'ensemble du parcours. Ils ont toute autorité pour faire appliquer la réglementation FFTri ainsi que le règlement spécifique de l'épreuve. Ils peuvent avertir, pénaliser ou disqualifier un concurrent en cas d'infraction.

✦ La présence aux briefings et réunions d'information est obligatoire pour tous les participants. L'absence pourra être considérée comme un manquement au règlement.

◆ Code de conduite – Obligations des concurrents

Chaque athlète s'engage à :

- Connaître, comprendre et respecter l'ensemble du règlement
- Procéder à une reconnaissance des parcours
- Faire preuve de sportivité
- Être responsable de sa propre sécurité et de celle des autres
- Suivre les consignes des arbitres, signaleurs et de l'organisation
- Informer immédiatement en cas d'abandon
- Respecter les barrières horaires
- Se présenter avec un matériel conforme, fonctionnel et sécurisé
- Ne pas profiter du sillage d'un véhicule ou objet en mouvement
- Ne pas utiliser d'écouteurs, téléphone ou appareil audio pendant l'épreuve
- Respecter l'environnement : jeter ses déchets uniquement dans les zones de propreté ou installations prévues
- Adopter un comportement respectueux envers :
 - les autres athlètes
 - les officiels
 - les bénévoles
 - le public
- Se conformer aux règles antidopage
- S'abstenir de tout message ou comportement à caractère politique ou religieux
- Ne pas jeter un papier / gel ect... hors zone de propreté (les zones de propreté sont signalées sur chaque ravitaillement) sous peine d'exclusion de l'épreuve

TENUE VESTIMENTAIRE

- Chaque participant doit porter la tenue de son club ou une tenue personnelle adaptée à la compétition.
- Cette tenue doit être conservée pendant toute l'épreuve ainsi que lors des cérémonies protocolaires (remise des prix, podiums...).
- Casque vélo homologué obligatoire



PORT DU DOSSARD

Le dossard est fourni par l'organisation et doit respecter les conditions suivantes :

- **Il peut être porté en natation uniquement si la combinaison est autorisée.**
→ Si la combinaison est interdite (température de l'eau), le dossard **ne doit pas** être porté dans l'eau.
- Il est **obligatoire pour les parties vélo et course à pied.**
- Il doit être **visible dans le dos pendant le vélo et devant pendant la course à pied.**
- Il doit être porté dès la **mise en place du matériel dans l'aire de transition**, où il sera contrôlé par les arbitres.

Le port de la **ceinture porte-dossard** est **obligatoire**. Le dossard doit être **fixé en 3 points minimum**, lisible et **non plié, coupé ou caché**, sous peine de sanction.

ASSISTANCE

Assistance physique

- **Formellement interdite entre concurrents.**
- Toute aide physique directe entre deux athlètes est **passible de disqualification** pour les deux participants concernés.

Assistance technique

- L'assistance par les **bénévoles ou officiels** est autorisée **dans la limite suivante** :
 - **Ravitaillement** : boissons et nourriture
 - **Assistance médicale ou mécanique**
- Les **concurrents peuvent s'entraider** uniquement dans les **zones de ravitaillement**, en s'échangeant :
→ Nourriture, boissons, pompe, chambre à air, kit de réparation...

⊖ **Aucune aide extérieure** n'est autorisée (spectateurs, accompagnateurs, etc.).

🚗 Sur les parcours **vélo**, seuls les **véhicules accrédités de l'organisation** sont autorisés à suivre les concurrents.
→ Être suivi en voiture ou en moto par un accompagnateur entraîne une **disqualification immédiate**.

DÉROULÉ DES ÉPREUVES

NATATION

- XS : 1 boucle de 400 m
- M : 2 boucles de 750 m avec sortie à l'australienne
- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° et interdit si la température est supérieure à 24° (décision de l'arbitre principal)
- Bonnet personnel obligatoire (non fourni)
- L'organisation se donne le droit de stopper un athlète qu'elle considère en difficulté physique ou technique, dès le départ donné. L'athlète sera obligé de monter à bord de l'embarcation de l'organisation, et mis hors course. Cette mesure a pour seule et unique motivation la sécurité des athlètes durant le segment de natation particulièrement exigeant

VÉLO

- XS : 1 boucle de 10 km
- M : 3 boucles de 13 km
- Casque homologué obligatoire
- Dossard visible dans le dos
- Drafting interdit (épreuve sans aspiration-abri)
- Circulation ouverte : respect du code de la route
- Interdiction de rouler dans l'aire de transition
- Aucun ravitaillement prévu sur le parcours vélo

COURSE À PIED

- XS : 1 boucle de 2 km

- M : 2 boucles de 5 km
- Dossard visible sur le ventre, fixé en 3 points minimum
- Sanctions pour dossard caché, coupé ou plié
- L'athlète ne peut pas être accompagné par une personne extérieure à la course (accompagnateur, coach, etc...).
- L'utilisation de tout matériel audio est interdit
- Ravitaillement : eau, coca, fruits secs au départ et sur le circuit (M uniquement)

SPÉCIFICITÉS RELAIS – Format M

- Format relais 2 ou 3 personnes, mixte ou non
- Transmission de la puce entre membres : de main à main uniquement dans l'aire de transition
- Chaque relayeur doit respecter les consignes spécifiques à sa discipline

BARRIÈRES HORAIRES – TRIATHLON M

- Natation : arrêt si plus de **1h**
- Départ course à pied : au-delà de **3h**, arrêt après le vélo
- Fin 1er tour course à pied : au-delà de **4h**, arrêt avant second tour